

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 22 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 74 : « Sciences et techniques des activités physiques et sportives »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
AUDIFFREN	Michel		ANDRE	Nathalie	
BLANDIN	Yannick		BOUCARD	Geoffroy	1 ^{er} Vice-Président
BOSQUET	Laurent		DE BISSCHOP	Claire	3 ^{ème} Vice-Présidente
DUGUE	Benoit	Président	DOMALAIN	Mathieu	
LACOUTURE	Patrick		DUPUY	Olivier	
TOUSSAINT	Lucette	2 ^{ème} Vice-Présidente	FRADET	Lætitia	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de la Faculté des sciences du Sport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 22 décembre 2017
Le Président de l'université de Poitiers

Yves JEAN

